

## **Procès verbal du conseil municipal du 09 mars 2021**

**Présents** : M. ROULOT, M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, Mme GOMEZ, M. FLORIN, Mme EL MANANI, M. DADDA, Mme EL HAJOU, M. BA, M. POËSSEL, M. PROD'HOMME, Mme LE ROUX, M. RUBANY, Mme DANGERVILLE, M. NITOU SAMBA, M. MENIRI, Mme DIALLO Aïcha, M. OLIVIER, Mme NAZEF, Mme DUMOULIN (arrivée à 16 h 20), M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, M. MAILLARD (arrivée à 17 h 50), Mme SAINT-AMAUX (arrivée à 16 h 50), M. SAHED (arrivée 17 h 25)– M. BOUTRY a donné procuration à Mme SAINT-AMAUX jusqu'à son arrivée à 19 h 47.

**Excusés et ont donné procuration** : M. BOURÉ à M. NITOU SAMBA – Mme BOCK à Mme EL MANANI – Mme BOULET à Mme DIALLO Aïcha – Mme TIZNITI à M. DADDA Mme CETINKAYA à Mme NAZEF – M. MAISONNEUVE à Mme DUMOULIN - Mme LE LEPVRIER à Mme DIALLO Aminata

**Secrétaire de séance** : Mme NAZEF

Ouverture de la séance à 16 h 10.

-----

**Désignation de la secrétaire de séance** : Mme Nazef

### **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10/02/2021 :**

M. Duprat indique que bien qu'il ait reçu le bilan social de la ville, il n'a pas toutes les précisions attendues sur la différence des effectifs entre le bulletin d'information municipal et le tableau des effectifs.

Mme Dumoulin par mail du 9 mars a demandé que soient rajoutés les éléments suivants au compte rendu du Conseil municipal du 10/02/2021 :

Sur la 7/2021 vous ne faites pas mention de la question de notre groupe, en ne reprenant que les réponses de votre groupe;

J'aimerais que figurent les points suivants avant les réponses apportées par M Le maire

" le Cipam est une fourrière mais aussi un refuge pour animaux et l'activité payante de la fourrière permet de faire fonctionner le refuge.

Les Limayens devront aller à Gennevilliers, passer à minima 2 heures dans leur voiture, payer 99 euros alors qu'avant ils allaient à Buchelay et payaient 20 euros. Où est le bénéfice pour l'utilisateur ?

Quand l'animal est blessé, si les soins sont supérieurs à 100 euros, l'animal est euthanasié.

Où est entreposé l'animal en attendant que la SACPA vienne de Gennevilliers ?

Quelles sont les raisons du changement ?"

De même en fin de débat, "j'ai demandé à ce que le prochain conseil municipal soit à 18 h et non pas 16 h, car l'horaire proposé n'est pas compatible avec l'agenda des élus qui travaillent et qui ne peuvent se libérer."

Je voudrais que cette phrase apparaisse.

**Vote : 24 voix pour, 3 abstentions** (M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvrier).

**DECISIONS** : pas de remarques

**Délibérations** :

➤ **Rapporteur : M. Roulot, Maire :**

**Direction Financière :**

- Affectation provisoire des résultats 2020 du Budget Ville **09/2021**

**Vote : 24 voix pour, 3 conseillers municipaux ne participent pas au vote** (M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvrier)

- Affectation provisoire des résultats 2020 du Budget annexe « Service extérieur des Pompes Funèbres » **10/2021**

**Vote : 24 voix pour, 3 conseillers municipaux ne participent pas au vote** (M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvrier)

- Vote du Budget primitif 2021 de la Ville **11/2021**  
M. le Maire débute la présentation du budget 2021.

Arrivée de Mme Dumoulin à 16 h 20, qui demande que la présentation du budget soit effectuée en fin de séance afin de répondre à la sollicitation du groupe « Un nouveau souffle pour Limay » qui avait effectué cette sollicitation par écrit et renouvelée en commission générale la veille du Conseil municipal.

M. le Maire indique que l'ordre du jour indiqué dans la convocation sera respecté et reprend la présentation du budget 2021.

Arrivée de Mme Saint-Amaux à 16 h 50, de M. Sahed à 17 h 25 et de M. Maillard à 17 h 50.

A l'issue de la présentation, M. le Maire ouvre le débat.

M. Duprat intervient sur la hausse des impôts de 55 % qui, à son avis, ne sert pas à désendetter la ville. Sur le fonctionnement, il indique que M. Le Maire a évoqué une maîtrise des coûts de fonctionnement alors que M. Duprat constate une hausse de 5,5 % des dépenses de fonctionnement. Il estime que le plan pluriannuel d'investissement semble uniquement guidé dans un objectif électoraliste puisque les investissements sont concentrés en fin de mandat. Il revient également sur l'exemple donné justifiant le faible impact de la hausse de la taxe foncière qui est compensée par la décision de l'Etat de baisser ou supprimer la taxe d'habitation. Il indique que ce sont les habitants qui paient des impôts qui seront à nouveau mis à contribution.

M. Duprat estime que 120 000 € pour 3 000 arbres correspond à une ambition très modeste, engage la collectivité à faire plus et estime que le bilan écologique de la ville se dégrade sur ce budget.

M. Duprat sollicite des explications sur l'augmentation des amendes de police.

M. Duprat souhaite avoir des éléments sur l'immeuble de rapport indiqué en page 79 du budget primitif.

M. Duprat souhaite un point sur les associations notamment le prêt des locaux à titre gratuit, quand la subvention est plus faible, est-ce liée à la valorisation des locaux prêtés ?

M. Duprat revient sur les effectifs annoncés dans le budget à 358 agents qui sont en contradiction avec les chiffres annoncés dans le bulletin municipal et souhaite avoir des éléments complémentaires.

M. Duprat demande à quelle date est prévue la mise en place des conseils de quartiers, quels sont les locaux et personnels dédiés et si ces dépenses sont prévues dans le budget prévisionnel 2021.

Mme Saint-Amaux regrette que la demande formulée par son groupe de traiter le budget en fin de séance n'ait pas été retenue et qu'il n'y ait pas eu de réponse également à la lettre que son groupe a adressée à M. le Maire.

Mme Saint-Amaux indique que le budget de l'année 2020 a été bouleversé par la crise sanitaire et qu'il aurait été souhaitable d'avoir les éléments par anticipation du compte administratif 2020, afin de mieux appréhender la construction budgétaire 2021, en répondant à cette demande la majorité aurait fait preuve de transparence et de respect de l'opposition.

Mme Saint-Amaux revient sur la présentation effectuée qui évoque l'optimisation des dépenses de fonctionnement et notamment de la masse salariale. Elle revient sur la nécessité de réorganiser les services publics, évoque les 29 postes vacants au tableau des effectifs, estime que la volonté de la municipalité est de ne pas remplacer les emplois notamment statutaires ce qui démontre une régression sociale de la gestion du personnel. Mme Saint-Amaux relève aussi que beaucoup de réalisations d'investissement verront le jour en 2025, à la veille des élections municipales.

Mme Saint-Amaux intervient sur l'augmentation des impôts et relève que les comparaisons des taux sur les villes de la même strate, sont inadaptées dans la mesure où les populations sont différentes. A titre d'exemple, les habitants du Vésinet n'ont pas les mêmes revenus et pouvoir d'achat que les Limayens. Elle évoque la politique menée jusqu'à présent sur la ville permettant un parcours résidentiel des habitants et que cette augmentation d'impôts touchera les familles modestes en accession à la propriété. Cette augmentation d'impôts va briser cet avenir de parcours résidentiel pour les jeunes générations.

Mme Saint-Amaux interroge sur les actions qui vont être mises en œuvre en matière d'action sociale en direction de la jeunesse et de mise en place de budget participatif.

Mme Saint-Amaux indique que son groupe n'est plus sur des différences d'appréciation et de petits désaccords avec le groupe de la majorité mais sur des divergences profondes.

M. Maillard rappelle qu'il n'a pas eu de réponse précise à certaines questions posées en commission générale de la veille. Par exemple, pour les crédits inscrits en fêtes et cérémonies passant en 2020 de 100 431 € à 156 613 € en 2021, soit une augmentation de plus de 50 % alors que la crise sanitaire est toujours d'actualité et que la collectivité ne peut organiser aucune festivité, de même que pour les voyages et déplacement passant de 3 000 € à 6 350 €. Il indique que ces augmentations auraient pu être affectées au budget du CCAS, en complément de l'augmentation de la subvention de 50 000 €.

Mme Dumoulin estime que rien dans l'évolution des finances de la ville en 2021 ne justifiait une telle hausse de fiscalité, car les dotations sont stables, la baisse des dotations de l'Etat ayant eu lieu surtout en 2014 et 2016. Elle indique qu'elle n'est pas d'accord quand M. le Maire indique que la collectivité a une perte d'autonomie budgétaire, puisque la perte de recettes de la taxe d'habitation est en partie compensée et que l'assise foncière du département est transférée à la commune.

Mme Dumoulin reprend le souhait de la majorité de rétablir une situation saine et s'étonne que la majorité ait attendu 2021 pour augmenter les impôts alors que la perte importante de la dotation générale de fonctionnement a eu lieu en 2016 et que la capacité d'autofinancement était négative depuis 2017.

Mme Dumoulin salue l'initiative de produire un plan pluriannuel d'investissement détaillé sur 5 ans et revient sur certains projets tels que l'aménagement du Parc des Célestins qui a son sens n'est pas prioritaire, la salle de spectacle qui n'est pas programmée, un centre de vie social en 2025 avec la somme de 200 000 € qui semble insuffisant. N'est pas évoquée la baisse des tarifs municipaux et les frais de personnels sont très élevés en comparaison des villes de la même strate, le choix de maintenir une régie est au sens de Mme Dumoulin mauvais puisque les dépenses de fonctionnement sont supérieures de 15 % aux villes de la même strate. La dette est très élevée et la capacité de désendettement est de 18 ans.

Mme Dumoulin indique que les indicateurs sont très alarmants en quartier prioritaire de la politique de la ville de Limay.

Mme Dumoulin évoque la fiscalité du Département.

Mme Dangerville revient sur l'intervention de Mme Dumoulin, et indique que la pauvreté des habitants n'est pas due à la politique municipale.

Mme El Manani évoque le quartier prioritaire politique de la ville et l'action de la ville pour être reconnue en projet de rénovation urbaine. Sur le centre de vie social, elle indique qu'un travail est en cours et que la somme indiquée dans le plan pluriannuel d'investissement n'est pas figée.

M. Nedjar indique que l'impôt est une notion importante, c'est un outil de péréquation et de solidarité qui permet de corriger les inégalités, de produire des services à la population et d'investir. M. Nedjar précise que le groupe de la majorité est conscient des besoins de la population.

Sur l'exemple du Vésinet, M. Nedjar indique que les bases locatives ne sont pas les mêmes qu'à Limay et qu'il ne faut pas comparer les taux, car pour obtenir la même recette fiscale au Vésinet les taux sont plus faibles puisque les bases d'imposition sont plus fortes qu'à Limay.

M. Nedjar entend que les indicateurs ne sont pas bons sur la ville et reprend les éléments de Mme Dumoulin, le Conseil départemental lorsqu'il a augmenté de 66 % en 2015, n'était pas dans une situation difficile.

Il répond également à Mme Saint-Amaux qu'il ne faut pas rester sur la nostalgie alors que la situation a changé et qu'il faut savoir s'adapter et se donner les moyens.

Mme Dangerville explique que de nombreuses aides du Département n'existent plus notamment en matière de handicap.

Mme Dumoulin revient sur la perte de dotation globale de fonctionnement du Département. Elle estime que le discours tenu par les élus lors de la campagne électorale ne relevait pas les difficultés de la commune et revient sur la politique sociale mise en œuvre sur la commune.

Mme Dumoulin évoque les problèmes à la sortie du collège Albert Thierry et demande à quel moment la majorité prendra la mesure des difficultés des Limayens.

M. Florin indique que sur la médiation, trois embauches de médiateurs sont en cours et que la collectivité sollicite le Préfet pour avoir deux postes supplémentaires.

M. Florin indique que sur tous les tracts de campagne, il était mentionné que le taux d'imposition limayen resterait en dessous des taux moyens de la strate.

M. Florin revient sur la perte des dotations qui impactent fortement toutes les communes.

M. Maillard revient sur la réponse apportée par M. Nedjar par rapport à la comparaison avec la ville du Vésinet et indique cette ville a été prise en exemple car même si c'est une ville de la même strate, le potentiel fiscal des habitants n'est pas identique. L'augmentation importante de la taxe foncière va impacter la majorité des propriétaires qui ne sont pas fortunés sur Limay.

M. Maillard interroge sur comment maintenir un service rendu avec une suppression importante d'emplois sur la ville, et que cette position est contraire à la défense des services public portée par la majorité.

M. Nedjar indique qu'on ne peut pas atteindre un niveau de réalisation d'investissement sans recettes fiscales supplémentaires, rappelle que le taux appliqué à Limay était très bas et que l'engagement de campagne de rester en dessous de la strate est tenu.

M. Duprat rappelle qu'il avait demandé à avoir les critères de recrutement des médiateurs et notamment en terme de formation des personnes recrutées, et qu'il était toujours en attente de ces éléments.

M. Duprat indique qu'il n'a pas obtenu de réponse aux quatre demandes formulées précédemment sur :

- l'augmentation des amendes de police
  - les éléments sur l'immeuble de rapport
  - les effectifs de la collectivité
  - les conseils de quartier, les budgets alloués et un calendrier de mise en œuvre
- et que la réponse peut être formulée par écrit.

Mme Dumoulin indique que le reproche majeur qu'elle a à formuler à la majorité municipale, est celui de ne pas avoir annoncé clairement l'augmentation des impôts lors de la campagne électorale. Mme Dumoulin indique qu'elle n'a pas eu de réponse à sa question sur le coût du centre de vie sociale, inscrit à 200 000 € et estime qu'un seul centre de vie social est trop peu compte tenu des difficultés sociales des Limayens.

M. Meniri précise que la hausse de la fiscalité est le seul levier pour augmenter les recettes pour réaliser le programme municipal.

M. le Maire indique qu'il y a une sous estimation de l'impact des réformes sur les finances de la ville, et la question se pose de savoir si les communes garderont une capacité à répondre à la demande et aux besoins des administrés de leur commune. Les communes perdent leur souveraineté.

Sur la question de la gestion du personnel, Limay est dans un contexte difficile où les acquis sociaux sont maintenus et ne seront pas fondamentalement remis en cause.

Le plan pluriannuel d'investissement est l'aboutissement de ce qui a été construit lors des tables rondes au moment de la campagne électorale et c'est la base de l'engagement de la majorité dans un contexte financier difficile.

M. le Maire indique que l'administration répondra aux questions pour lesquelles les réponses n'ont pas été apportées en séance.

**Vote : 24 voix pour, 9 voix contre** (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvriier, M. Maillard, M. Boutry, Mme Saint-Amaux, M. Sahed),

M. le Maire propose une interruption de séance de 5 minutes avant de poursuivre l'ordre du jour.

- Vote du Budget primitif 2021 du Budget annexe « Service extérieur des Pompes Funèbres » **12/2021**

**Vote : 28 voix pour, 5 abstentions** (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvriier)

- Vote des taux d'imposition de 2021 de la taxe foncière et de la taxe foncière sur le non bâti **13/2021**

**Vote : 24 voix pour, 9 voix contre** (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvriier, M. Maillard, M. Boutry, Mme Saint-Amaux, M. Sahed).

- Facturation du portage de repas au CCAS année 2021 et régularisation année 2020 **14/2021**

Mme Dumoulin demande à quoi correspondent les 2,70 € qui sont facturés. M. le Maire indique qu'il s'agit du coût de denrées car le coût de revient d'un repas est de l'ordre de 10 € en prenant en compte les frais de personnel, d'équipement, de structure.

**Vote : 28 voix pour, 5 conseillers municipaux ne participent pas au vote** (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvriier)

- Garantie d'emprunt CDC demandée par Emmaüs Habitat **15/2021**

Mme Saint-Amaux indique que son groupe ne participera pas au vote parce que la compétence habitat est à GPSEO.

**Vote : 29 voix pour, 4 conseillers municipaux ne participent pas au vote** (M. Maillard, M. Boutry, Mme Saint-Amaux, M. Sahed)

#### **Direction des Ressources humaines :**

- Modification du tableau des effectifs **16/2021**

**Vote : 24 voix pour, 5 abstentions** (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvriier), **4 voix contre** (M. Maillard, M. Boutry, Mme Saint-Amaux, M. Sahed)

**➤ Rapporteur : M. Nedjar, adjoint au Maire :**

Direction des Services techniques :

- Vente du pavillon communal sis 5 rue de la Côte à Rebours/Approbation du cahier des charges **17/2021**

Arrivée de M. Boutry à 19 h 47.

Mme Saint-Amaux demande pourquoi il n'y a pas d'élus d'opposition pour l'adjudication de cette vente.

M. Nedjar indique que l'opposition ayant voté contre ce projet et que dans un souci de cohérence, la majorité avait pensé que l'opposition n'était pas intéressée sur le sujet.

Mme Dumoulin demande des explications sur la situation du logement et quel était son usage, et estime que l'adjudication est une bonne formule. Elle demande que l'opposition soit représentée par au minimum un poste.

Mme Saint-Amaux réaffirme sa volonté d'assister à la commission.

M. Duprat demande pourquoi la publicité n'est effectuée que sur le bulletin municipal et pourquoi la collectivité ne s'adresse pas aux sites spécialisés de vente aux enchères des collectivités, et souhaiterait à minima la présence d'un membre de l'opposition en tant qu'auditeur libre si la proposition d'avoir un élu de l'opposition membre de la commission n'était pas retenue.

M. Nedjar indique que la publicité sera également faite dans la presse locale et souhaite que ce logement profite aux Limayens. M. Nedjar indique que toutes les offres seront reprises dans la délibération qui attribuera le logement.

Après discussion, M. Duprat est accepté comme auditeur libre lors de cette commission.

Mme Dumoulin indique que compte tenu de cette acceptation de M. Duprat en auditeur libre, son groupe votera pour.

**Vote : 29 voix pour, 4 voix contre** (M. Maillard, M. Boutry, Mme Saint-Amaux, M. Sahed)

- Rénovation urbaine du quartier du centre sud – Convention particulière « Programme de Relance et d'Intervention pour l'Offre Résidentielle » (PRIOR) avec la Ville de Limay, la Communauté urbaine GPS&O, le Département des Yvelines et les bailleurs sociaux Logirep, Emmaüs habitat et les Résidences Yvelines Essonne **18 /2021**

**Vote : 29 voix pour, 4 voix contre** (M. Maillard, M. Boutry, Mme Saint-Amaux, M. Sahed)

M. Duprat indique que ce projet visant à améliorer le quotidien des Limayens, même si ce n'est pas sa vision du projet, il votera pour.

M. Maillard indique qu'il n'est pas contre le dispositif et est satisfait qu'il y ait des rénovations de programmées sur certaines résidences. Néanmoins, il précise que dans

cette convention, il y a des créations de logements supplémentaires et que l'école qui va être construite ne vient pas en plus mais en remplacement de l'école Jean Zay et Montessori. Compte tenu de ces éléments son groupe votera contre.

M. Nedjar précise que dans le programme il y a 47 démolitions de logements et la construction de 38 logements, soit un delta négatif, les autres dépenses prévues ne concernent que des réhabilitations de logement. Le dimensionnement du groupe scolaire n'est pas fixé aujourd'hui et répondra aux besoins identifiés sur le secteur.

M. Maillard précise que le terrain de la ferme Turlure fera l'objet de construction de logements, de même que les terrains qui seront libérés à terme lors de la démolition de Jean Zay.

Mme Dumoulin indique que le vote est important pour Limay et relève que le diagnostic réalisé dans la convention démontre, une dégradation du parc social, un déficit d'image et de qualité de la ville, une paupérisation des populations. Mme Dumoulin évoque les financements qui sont mobilisés sur ce projet et le partenariat avec le Département et GPSEO. Son groupe votera pour.

M. Nedjar relève que la dégradation du parc social n'est pas le fait de la Ville, car c'est de la responsabilité des bailleurs.

Mme Dangerville confirme qu'on ne peut être que pour ce projet et que les bailleurs sont responsables de la dégradation de leur patrimoine. Elle relève l'important travail fait par les services y compris lors des mandats précédents.

M. Sahed revient sur l'inquiétude de son groupe sur la taille du groupe scolaire et demande si l'intégration d'une ATSEM par classe est prévue. Il demande comment va être configurée la cour pour ne pas reproduire ce qui a été fait à l'école M. Quettier, où il n'y a pas d'espaces verts.

M. Sahed précise que le fait de voter contre ne veut pas dire que le vote est contre la totalité du projet puisque son groupe est favorable aux réhabilitations.

Mme Dumoulin souhaiterait que soit organisée une fois par an une réunion avec les bailleurs et les locataires et demande quel sera le taux de logements sociaux à terme sur la Ville, compte tenu des constructions qui sont prévues.

M. Duprat revient sur la date et l'heure du Conseil municipal et suggère que le Conseil municipal se réunisse le samedi.

M. Nedjar confirme qu'à terme, il y aura une ATSEM par classe. Effectivement, il est envisagé que les cours de récréation soient moins minéralisées et que sur des groupes scolaires existants, des espaces verts sont créés afin que la communauté éducative puisse porter des projets de développement durable.

Mme Gomez indique que la semaine 10, tous les bailleurs seront reçus par les élus afin de faire un point sur leur patrimoine.

**➤ Rapporteur : M. DADDA, adjoint au Maire :**

Direction des Services techniques :



- Sollicitation de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) « Soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales » dans le cadre du Plan de relance **19/2021**

M. Sahed demande si le choix des bâtiments a été effectué sur les bâtiments les plus énergivores et quels sont les gains estimés.

M. Dadda confirme qu'il s'agit des bâtiments les plus énergivores et indique qu'un bilan sera fait dans un an pour connaître les économies d'énergie réalisées.

**Vote : unanimité**

➤ **Rapporteur : M. RUBANY, conseiller municipal délégué :**

*Direction des Services techniques :*

- Révision du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM) de Limay **20/2021**

M. Duprat demande comment sera composé le comité technique et quelles possibilités auront les élus d'avoir accès aux informations qui sont évaluées et si des exercices grandeur nature seront réalisés.

M. Duprat propose qu'un document équivalent à un DICRIM allégé puisse être distribué sur la commune annuellement pour que les nouveaux habitants aient cette information.

M. Le Maire donne son accord pour la participation de l'opposition au comité technique et indique que le sujet sur l'information aux habitants sera vu par le comité.

Mme Dumoulin relève qu'il est essentiel que les Limayens soient informés des risques.

M. Maillard indique que les usines à risques situées à Porcheville ont également un impact sur Limay.

**Vote : unanimité**

➤ **Rapporteur : M. NITOU SAMBA, conseiller municipal délégué :**

*Direction des Services techniques :*

- Dispositif d'aide communale exceptionnelle visant le soutien au tissu commercial **21/2021**

Mme Dumoulin indique que le Département a rajouté les activités artistiques et sportives par rapport aux secteurs éligibles lors du précédent dispositif, que les montants ont été augmentés sur certains commerces et que le Département s'appuie sur les communes pour la mise en œuvre de ces aides.

M. Nedjar relève que le travail important effectué par les services municipaux a un coût pour la collectivité.

M. Nitou Samba indique que certes le Département finance les aides mais qu'il ne faut pas négliger le travail important des services de la ville.

## **Vote : unanimité**

### *QUESTIONS DIVERSES*

Question de M. Duprat : selon le règlement général de notre commune, voté à l'unanimité par le présent conseil municipal, l'article 10 du chapitre III stipule que les conseillers municipaux non membres d'une commission municipale peuvent assister à ces réunions sous réserve de prévenir minimum 3 jours à l'avance et de ne pas prendre part aux débats. Mme Dumoulin vous a écrit le 3 mars 2021 pour me permettre d'assister à la commission générale du 8 mars 2021. Vous vous êtes opposé par email à ma présence pendant cette commission. Dois-je conclure à votre méconnaissance des règles que vous avez-vous-même établies, à votre incompétence, ou à une volonté politique d'empêcher la transparence ? L'opposition dans une commune est une garantie de démocratie. Merci de ne plus entraver son travail, ni dans cette commission, ni dans les autres. Les élus veulent être associés, merci de les respecter. M. Duprat rajoute qu'il a posé deux questions par mail au sujet de la commission d'accessibilité auxquelles il n'a pas de réponse.

M. le Maire confirme que les élus peuvent participer aux commissions conformément à l'article 10 du règlement intérieur, ce qui a permis à M. Duprat d'assister à la commission générale en tant qu'auditeur.

Question de M. Boutry : Avez-vous les dates de mise en place des différentes commissions ?

M. le Maire précise qu'il attendait ce Conseil municipal pour indiquer que les dates sont programmées pour début mai.

Question de M. Boutry : en bordure de Seine, des sangliers traversent la Seine pour se rendre à Saint-Sauveur. Ils détériorent les bords de Seine et certaines clôtures de riverains. Que peut-il être fait pour éviter cela?

M. le Maire indique que Limay est identifié "point noir" pour le sanglier par la direction départementale des territoires. Plusieurs secteurs sur la ville sont en zone de non chasse, créant des zones refuges pour les sangliers : 2 ont été identifiées Les Célestins et la RNR avec des dégâts constatés sur ces deux espaces.

Aux Célestins deux battues ont été organisées : le 26/10/20 - 16 sangliers tués, le 17/02/21 - 7 sangliers tués.

A la RNR une battue a été organisée : le 17/02/21 - 3 sangliers tués.

Concernant la rue du Docteur Vinaver, il y a un passage régulier de sangliers qui traversent la Seine, la route départementale RD147, après le N°168 de la rue du Docteur Vinaver, qui finissent sur le coteau entre Limay et Follainville.

Question de Mme Dumoulin : La crise sanitaire frappe encore durement notre pays et notre territoire. Les employeurs doivent tout mettre en œuvre pour protéger leurs salariés et notamment promouvoir le télétravail. Pouvez-vous m'indiquer les mesures que vous avez prises envers votre personnel ainsi que le nombre de salariés en télétravail ?

M. le Maire indique qu'à la suite d'une circulaire du Premier ministre sur le renforcement du télétravail dans la fonction publique, la Direction générale des Collectivités locales a précisé, dans une note d'information du 8 février dernier, l'applicabilité des consignes aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics.

Afin de mettre en œuvre ces dispositions, la Ville de Limay procède actuellement à un recensement de l'ensemble des fonctions qui pourraient faire l'objet de ces mesures. A ce jour, et d'après les premiers éléments recueillis, il apparaît qu'une cinquantaine d'agents seraient concernés, pour la totalité de leurs fonctions ou partiellement.

Parallèlement, une étude est actuellement menée pour s'assurer des conditions techniques de mise en œuvre de ces principes, notamment dans le domaine de la sécurité informatique et des applicatifs métiers. Comme toute décision relative à l'organisation du travail, et une fois levée ces questions techniques, une proposition d'organisation sera soumise, pour avis, aux instances paritaires.

Mme Dumoulin demande la confirmation qu'aucun salarié n'est en télétravail aujourd'hui.

M. le Maire donne la parole à M. Trinquier, Directeur général des Services.

M. Trinquier précise que les dispositions qui concernent le télétravail dans la fonction publique territoriale datent, dans un cadre très général de 2019, dans le prolongement d'un décret qui avait été pris en 2016 et qui s'appelle le décret « Sauvadet ». A cette époque, il n'y avait aucune obligation pour les collectivités territoriales de mettre en place le télétravail et c'est effectivement au travers la crise sanitaire qu'un certain nombre de fonctions ont pu être identifiées dans différentes collectivités, pour justement permettre cette transposition.

Concrètement, la ville de Limay ne s'est pas engagée au début de la crise sanitaire dans ce mode de fonctionnement pour des choix organisationnels. Ce sont des directives gouvernementales qui ont été précisées tout au long de la crise sanitaire et à ce titre, la réflexion de la ville a évolué avec un certain nombre de directives gouvernementales. Il reste à lever des questions techniques qui sont loin d'être négligeables en matière de sécurité informatique. Il faut s'assurer qu'à la fois le dispositif lié à la disposition des agents et les applications métiers permettent un niveau de sécurité satisfaisant. A ce titre là, encore aujourd'hui, un certain nombre d'études sont en cours pour notamment adapter les dispositifs informatiques à ces contraintes.

Fin du conseil municipal à 21 h 35.

Prochain conseil le jeudi 27 mai 2021.